

---

**De:** "arnaud teinturier" <[arnaud.teinturier@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:arnaud.teinturier@grenoblealpesmetropole.fr)>

**À:** "Dominique CODA" <[dominique.coda@ville-pontdeclaix.fr](mailto:dominique.coda@ville-pontdeclaix.fr)>

**Cc:** "Perrin Nicolas" <[nicolas.perrin@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:nicolas.perrin@grenoblealpesmetropole.fr)>, "Riviere Carlos" <[carlos.riviere@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:carlos.riviere@grenoblealpesmetropole.fr)>, "Bertrand Moreau" <[bertrand.moreau@ville-pontdeclaix.fr](mailto:bertrand.moreau@ville-pontdeclaix.fr)>

**Envoyé:** Vendredi 29 Septembre 2023 12:31:09

**Objet:** RE: POnrt de Claix - Besoin coup de pouce avis IEDD ZAC Minotiers

Bonjour Monsieur Coda,

Désolé pour mon retour tardif ... mais encore dans les temps !

Les éléments, petit paragraphe que je peux vous proposer est le suivant :

Concernant le volet Eau potable :

- Au-delà des travaux, comme vous l'a évoqué M. Hervé Machot « *pour les canalisations de la ZAC en eau potable et assainissement qui ont été pris en charge et réalisés bien avant la création de la ZAC et en anticipation à ces travaux dès que les travaux du Tram ont été réalisés* » ; M. Rivière pourra éventuellement vous apporter quelques compléments / précisions au besoin .
- Pour ce qui est de la ressource mobilisée et des ouvrages :
  - o Dans le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de GAM (finalisé en 2020), couvrant la période 2020-2030, les éléments programmatifs en terme d'évolutions de logements sur la commune de Pont de Claix (liés aux secteurs projets dont ZAC des Minotiers, PLH et densification) avaient été évalués (+1450 à horizon 2030) et traduits en besoins de consommations en eau supplémentaires (de l'ordre de + 800 m3/j) qui viendraient s'ajouter aux 2200 m3/j (consommation actuelle moyennée), qui malgré cette augmentation de +36%, seraient acceptables et gérables avec le réservoir en place des Marcellines / Pont de Claix de 4 000 m3. En effet, nous disposerions toujours d'une autonomie de 28 heures au niveau du réservoir dans cette configuration (au-delà des 24 heures considérées comme étant le minimum).
  - o Pour ce qui est de la ressource, la ville de Pont-de-Claix est aujourd'hui alimentée depuis la ressource Romanche et son réseau d'adduction associé. Cette ressource, à ce jour, présente une marge significative quant à son taux d'utilisation par rapport au volume maximal de production autorisée (95 040 m3/j). Elle permettra de couvrir, sans aucune difficulté, les besoins supplémentaires sur la ville de Pont de Claix.

Dites-moi en retour si vous souhaitez ou pas des extraits du SD AEP de GAM ... mais je vous avoue qu'ils sont très techniques, noyés au milieu d'autres collectivités et issus de différents rapports.

Espérant avoir répondu à votre demande de précisions.

Bien à vous

**Arnaud TEINTURIER**

Chef Adjoint - Service « Etudes, Planification, Gestion Patrimoniale et Suivi des Travaux »

Responsable Unité « Expertise patrimoniale et supports techniques métiers eau et assainissement »

Département de l'Eau et Direction des Régies eau et assainissement

Pôle environnement et services publics

Portable : 06 22 46 64 24 / Nvelle ligne directe : 04 85 59 97 62

Site « Le Président » - 24 bis bd de la Chantourne - 38700 La Tronche / bureau 110

[arnaud.teinturier@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:arnaud.teinturier@grenoblealpesmetropole.fr)

---

---

**De:** "Riviere Carlos" <[carlos.riviere@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:carlos.riviere@grenoblealpesmetropole.fr)>

**À:** "Dominique CODA" <[dominique.coda@ville-pontdeclaix.fr](mailto:dominique.coda@ville-pontdeclaix.fr)>, "Bertrand Moreau" <[bertrand.moreau@ville-pontdeclaix.fr](mailto:bertrand.moreau@ville-pontdeclaix.fr)>

**Cc:** "Perrin Nicolas" <[nicolas.perrin@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:nicolas.perrin@grenoblealpesmetropole.fr)>, "arnaud teinturier" <[arnaud.teinturier@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:arnaud.teinturier@grenoblealpesmetropole.fr)>

**Envoyé:** Dimanche 1 Octobre 2023 21:44:35

**Objet:** RE: POnrt de Claix - Besoin coup de pouce avis IEDD ZAC Minotiers

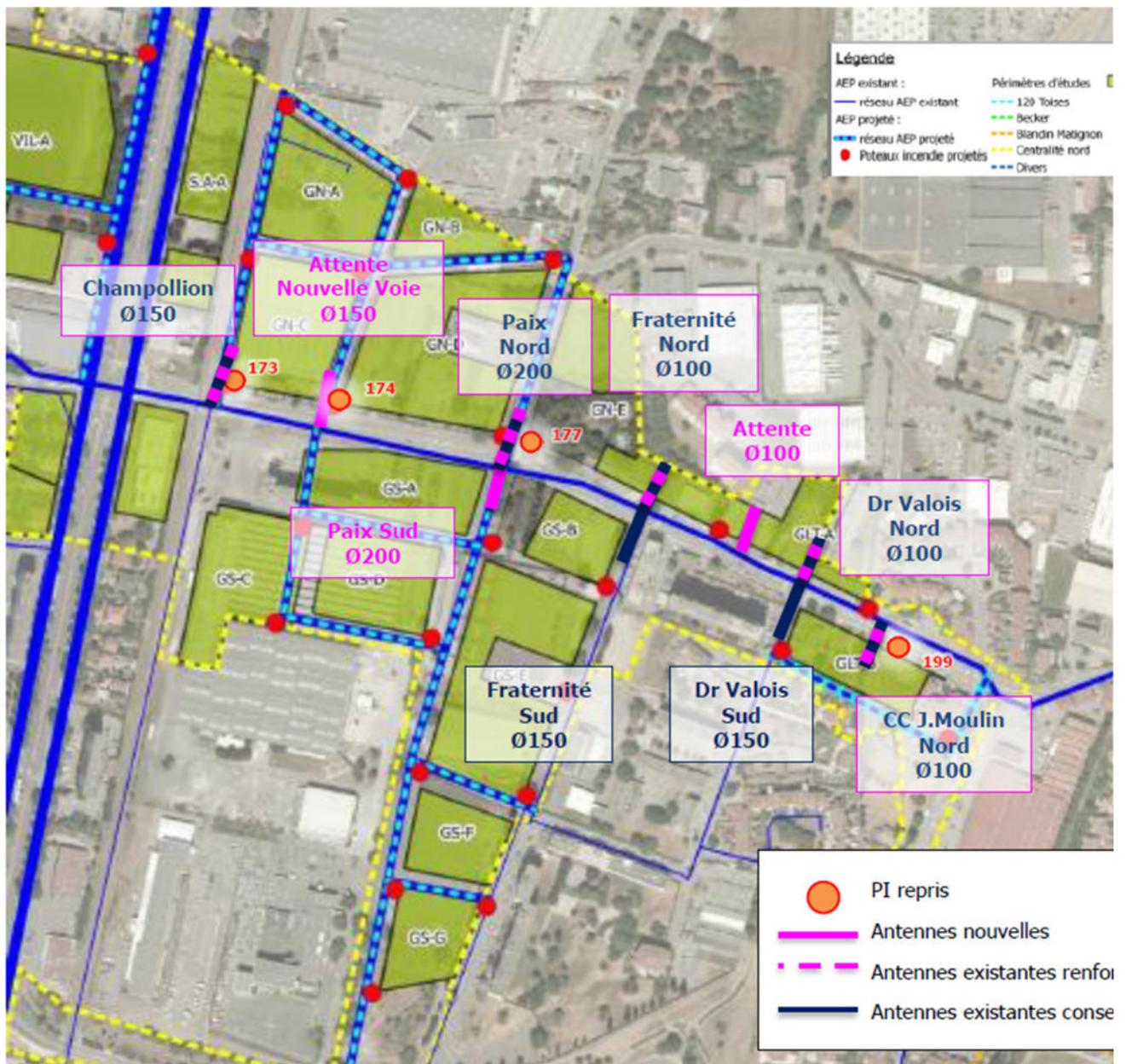
Bonjour,

Suite à la sollicitation, s'agissant des volets eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales en lien avec la ZAC des Minotiers, ci-dessous éléments en lien avec projet extension ligne TRAM A et projet de ZAC

Préalablement au démarrage des travaux d'infrastructures et systèmes pour la réalisation de l'extension de la ligne A de tramway à Pont de Claix-Flottibulle qui ont fait l'objet d'une DUP, Grenoble Alpes Métropole a réalisé durant la période 2016-2019, les travaux nécessaires de déviation, restructuration et, au besoin, de renforcement des réseaux eaux potable et assainissement. La conception des travaux a dû respecter d'une part une implantation proposée par le maître d'œuvre de l'opération tramway et d'autre part un planning de réalisation qui s'inscrit dans le planning prévisionnel général de l'opération d'aménagement de la ligne de tramway. L'opération a également pris en compte le projet centralité Nord de la ville de Pont de Claix dénommé ensuite ZAC des Minotiers, en particulier la population supplémentaire qui a été prise en compte dans le dimensionnement des réseaux. Dans ce contexte, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le bureau d'études INGEROP (maître d'œuvre tram), les services de la commune de Le Pont de Claix (urbanisme) et ISERE AMENAGEMENT.

Également, compte tenu de la connaissance des projets dans le secteur, la question de l'anticipation d'attentes ou d'amorces des réseaux humides pour les besoins internes ZAC depuis les réseaux publics humides a été examinée.

- Eau potable :  
Des réseaux eau potable ont été renforcés (rue Champollion, rue de la Paix Nord) ou ont été créés (rue de la paix Sud, rue de la Fraternité Nord, rue du Docteur Valois Nord).



- **Eaux usées :**

Le principe de gestion d'assainissement dans la ZAC est une gestion en mode séparatif où seules les eaux usées sont rejetées dans les collecteurs d'eux usées.

Des réseaux eaux usées ont été créés (rue de la Paix, rue de la fraternité Nord) ou ont été renouvelés (rue de la Fraternité Sud, rue du Docteur Valois, Avenue Général de Gaulle ). Une station de pompage des eaux usées a été créée au niveau de la rue de la paix.



Les nouvelles antennes eaux pluviales ont été créées (Nouvelle Voie, Rue de la Paix Sud) ou renouvelées ou réhabilitées (Rue de la Paix Nord ; Rue de la Fraternité ; Rue Dr Valois ; allée J-Baptiste Clément.)

La figure page suivante présente ces antennes.

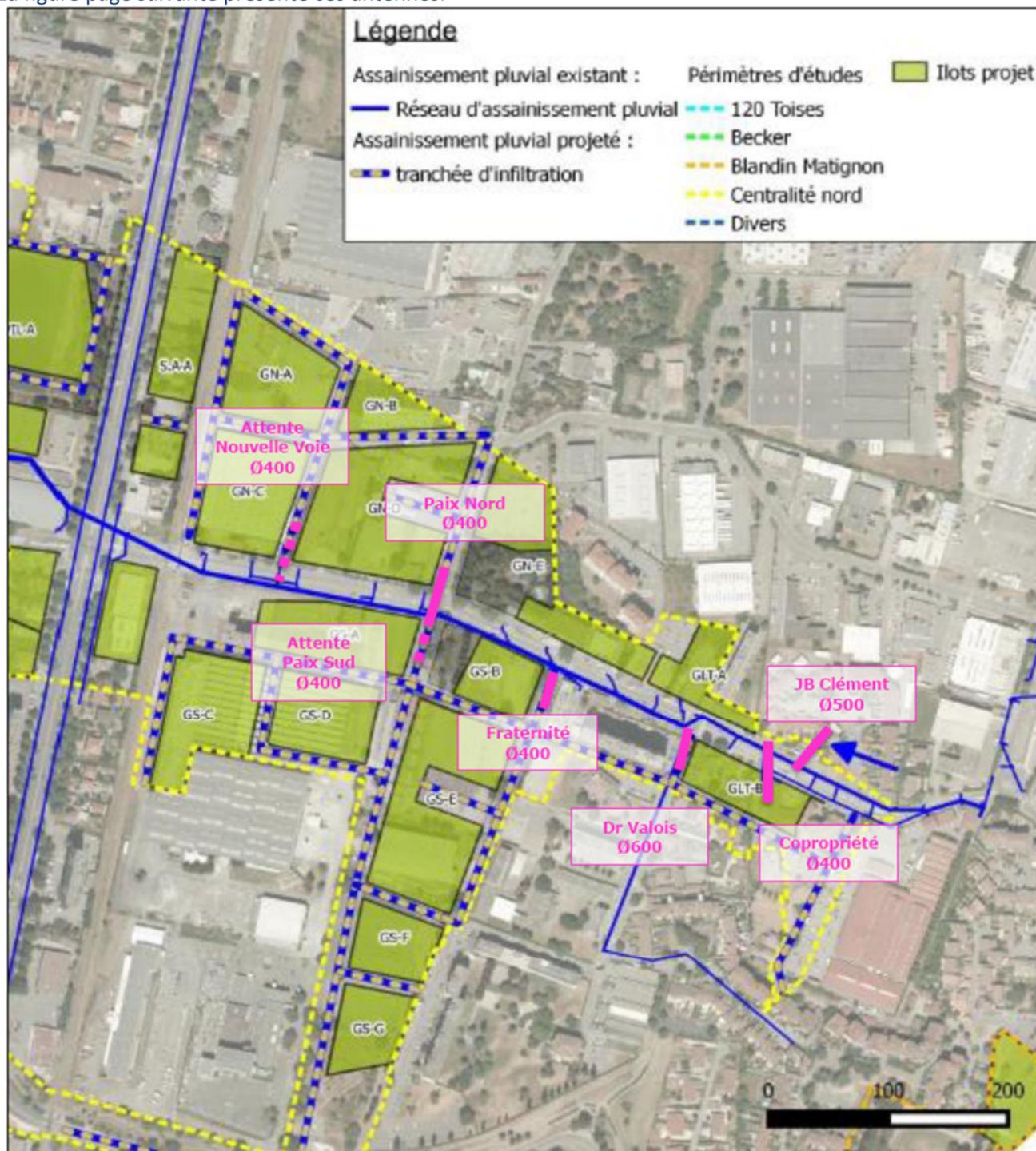


Figure 24 : Antennes projetées Eaux Pluviales – « Centralité Nord » Schéma directeur réseaux 2015

Je rappelle ici l'avis qui avait été formulée le 09/03/2017 dans le cadre des Etudes préliminaires de l'ensemble des espaces publics et réseaux de la ZAC

La gestion des eaux pluviales présentée, à savoir gestion des EP par des techniques alternatives et en surface, est conforme aux prescriptions de la régie assainissement. Vis-à-vis de la place centrale de cette problématique portée par ce projet, celui-ci est exemplaire avec un objectif de 0 rejet dans des ouvrages canalisés et une gestion par infiltration ou rétention. La régie assainissement invite à examiner la question du prétraitement avant infiltration et préconise une gestion diffuse de l'infiltration plutôt que concentrée sur des ouvrages d'infiltration. Les solutions de prétraitement proposées devront être simples et sans surcout d'exploitation : l'aménagement de zones de réception enherbées longitudinales ou ponctuelles au droit des débouchés de caniveaux grille transversaux ou ouverture des bordures pour évacuation des eaux





**Grenoble-Alpes Métropole**

1 place André Malraux

CS 50053

38031 Grenoble cedex

Tél. standard : 04 76 59 59 59

[www.grenoblealpesmetropole.fr](http://www.grenoblealpesmetropole.fr)